

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votes pour : 18
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 26/03/2024
D2024040209

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, CALLAND Cédric

Excusé : LAMBERET Anthony donne pouvoir à CARRUBA Isabelle

Absent : NOEL Simon

Monsieur NEVORET Benoît a été élu secrétaire de séance

Objet : Organisation du temps scolaire

Le Code de l'Education prévoit que la semaine comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. Il est prévu que la commune peut transmettre un projet dérogatoire d'organisation de la semaine scolaire, soumis pour avis à l'inspecteur de l'éducation nationale avant transmission à l'inspectrice d'académie.

Ce régime dérogatoire permet de répartir les heures d'enseignement sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et huit demi-journées et il doit être renouvelé tous les trois ans.

Madame le Maire rappelle au Conseil que ce choix dérogatoire à l'organisation de la semaine sur 4 jours dans les écoles maternelle et élémentaire publiques de Marboz, avait été renouvelé lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2021. Trois ans plus tard, il est demandé à nouveau à la commune de statuer.

Un sondage a été effectué auprès des parents d'élèves par les représentants élus des parents d'élèves. Il y a eu 130 votants avec 126 votes pour la semaine de quatre jours.

Le conseil d'école a entériné le maintien de la semaine de 4 jours en date du 7 mars 2024.

Madame le Maire propose de maintenir la semaine de 4 jours pour les écoles maternelle et primaire de Marboz avec les mêmes horaires soit lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 40 à 11 h 55 le matin et de 13 h 50 à 16 h 35 l'après-midi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- donne un avis favorable pour le maintien de la semaine de 4 jours pour les écoles maternelle et primaire publiques de Marboz.



Pour copie conforme,
Le Maire,

Christelle MOIRAUD